



**Monsieur Jean-Paul Pourquier
Mmes et Mrs les Conseillers Généraux
Hôtel du Département
Rue de la Rovère. BP 24
48 001 MENDE cedex**

Vincennes, le 18 janvier 2009

Objet : Formation et installation des médecins généralistes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers Généraux,

Pour faire face à un manque de médecin généraliste dans votre département, vous avez pris des mesures incitatives tout à fait louables. Aujourd'hui, vous envisagez de contraindre les jeunes diplômés en médecine à exercer en zone déficitaire pendant quelques années. Nous, enseignants de médecine générale, affirmons que cette mesure sera inefficace et aboutira à l'effet inverse de celui recherché en détournant les étudiants en médecine de la filière « médecine générale ».

Il nous paraît totalement légitime que les élus se préoccupent de la régulation des installations des jeunes médecins, y compris pour la médecine générale. Mais pour cette discipline, trop peu d'étudiants choisissent la filière « médecine générale » en faculté. Cette spécialité n'est pas reconnue à sa juste importance, au sein des universités, alors qu'elle devrait être le débouché naturel de la majorité des étudiants en médecine. Dans cette spécialité « médecine générale », le corps enseignant est dramatiquement déficitaire, le stage de 2^{ème} cycle n'existe pas comme pour les autres spécialités, le 3^{ème} cycle est sinistré. Les retombées de ces déséquilibres se traduisent dans le non choix des étudiants, dont les conséquences deviennent catastrophiques en terme de déficit de médecins généralistes.

Nous alertons régulièrement les ministères de tutelle « la santé » et « l'enseignement supérieur ». Les services disent connaître et comprendre cette nécessité de développer l'enseignement de médecine générale, voie structurelle pour corriger les déficits d'installation sur le territoire. En janvier 2008, une loi, votée à l'unanimité, a donné la structure permettant la mise en place de la filière universitaire de médecine générale. Aujourd'hui, dans les facultés, non seulement la situation de l'enseignement de la médecine générale n'a pas changé mais il a empiré, détournant toujours plus les étudiants de cette voie.

Nous vous détaillons dans le document joint les raisons du problème et les solutions pour y remédier.

Comptant sur votre appui urgent, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le bureau du SNEMG

Sébastien Leruste Vice-Président du SNEMG / 06 81 19 61 49

Vincent Renard Président du SNEMG / 06 25 80 33 29

PJ : lettre ouverte aux élus

Syndicat National des Enseignants de Médecine Générale

6bis rue des 2 communes – 94300 Vincennes Tel : 01 53 66 91 82 - Télécopie : 01 53 66 91 81

Courriel : snemg@cng.fr - www.snemg.fr